RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

Le Directeur général par interim

Lille, le 21 septembre 2020

Monsieur le Préfet,

Je fais suite au mail en date du 21 septembre dans lequel vous sollicitez l'avis de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France quant à un projet d'arrêté relatif à l'obligation du port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans certains espaces publics ouverts des villes de Soissons et de Saint Quentin.

Actuellement l'épidémie progresse fortement tant sur l'ensemble du pays que dans la région des Hauts de France. Les taux d'incidence régional et départementaux continuent d'augmenter. Ainsi le taux d'incidence régional a progressé de 91 à 109,5 / 100 000 habitants en sept jours et le nombre de nouveaux cas confirmés sur la même période s'établit à 890, en progression de +15%.

Dans l'Aisne, cette incidence s'établit aujourd'hui à 45,1/100 000 habitants, elle a plus que doublé lors des deux dernières semaines et 237 personnes y ont été dépistées positives au test PCR entre le 12 et 18 septembre, ce qui représente un taux de positivité au test RT PCR de 3,7%. L'hospitalisation conventionnelle pour Covid tend également à augmenter. Pour ce qui concerne la ville de St Quentin, l'incidence est désormais de 70,6 / 100 000 (taux de positivité des tests de 5,1 %) et pour la ville de Soissons, le taux d'incidence s'élève à 54,6 / 100 000 (taux de positivité des tests de 5,2 %).

L'ensemble de ces éléments montre donc une circulation du virus en progression dans l'Aisne, dans les villes de Soissons et Saint Quentin en particulier. Ceci justifie des mesures amplifiant le port du masque pour freiner la propagation de l'épidémie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Arnaud CORVAISIER

Monsieur Ziad KHOURY
Préfet de l'Aisne
2, rue Paul Doumer
02100 Laon